

Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean 2018-2027

Le Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean place le développement durable au cœur de sa mission. Depuis 30 ans, il travaille dans le but de contrer l'érosion causée par le rehaussement du lac Saint-Jean et l'impact des vagues, en tenant compte des aspects environnementaux, sociaux, techniques et économiques.

Contexte des interventions

En 1926, la construction de la Centrale Isle-Maligne et le rehaussement du lac Saint-Jean ont permis d'entamer une phase importante du développement économique de la région avec l'industrie de l'aluminium. Le maintien d'un niveau stable du lac Saint-Jean a également permis l'essor de la villégiature, puisqu'auparavant, le niveau pouvait osciller en 5 et 19 pieds pendant l'été.

Le fait de gérer le niveau du lac Saint-Jean a aussi eu pour effet de changer le patron d'érosion. En 1986, le programme

est né devant le besoin de se doter d'un outil structuré, centré sur le développement durable, pouvant compter sur des travaux définis et une équipe dédiée.

Depuis sa création, le Programme agit selon un décret gouvernemental qui détermine les types de travaux et matériaux autorisés, les secteurs protégés, le scénario de gestion du niveau du lac Saint-Jean ainsi que le mécanisme de participation du milieu.



Les engagements de Rio Tinto

- La sécurité du public est au cœur de nos décisions
- La transparence
- La collaboration et le travail d'équipe avec la communauté



L'équipe du programme effectue le suivi de

436 km

de rives incluant une partie des rivières tributaires.



Notre zone d'intervention potentielle est de **270 km**, dont **50 km de plages**.

Depuis 1986, plus de

100 M\$

ont été investis afin de contrer l'érosion, soit entre **3 M\$ et 4 M\$ en moyenne annuellement**.



Le territoire suivi

Pour identifier les travaux à réaliser, l'équipe du Programme se base sur différentes observations :

- La surveillance du territoire (visites sur le terrain, survol en hélicoptère, etc.)
- L'arpentage annuel des 50 km de plage
- Les demandes des riverains et partenaires

Au cours des dix prochaines années, environ 2 km de plages par année pourraient nécessiter un rechargement, soit moins de 1% des secteurs suivis. L'envergure des travaux annuels est évaluée et adaptée en fonction des conditions d'érosion observées.

L'équipe du Programme travaille activement afin de pouvoir adresser les phénomènes d'érosion dans une période de 12 mois; soit entre l'identification du besoin et la réalisation des travaux. Il est à noter que certaines plages surveillées sont parfois rechargées de façon naturelle, grâce au déplacement du sable causé par les vagues.

Les travaux incluent du rechargement de plage, de l'empierrement et la construction d'épis ou de brise-lames.

Des résultats probants

Le Programme de stabilisation compte plusieurs réussites depuis sa création.

Notons, entre autres, l'augmentation de la largeur moyenne des plages de 71% depuis 1986 (soit en moyenne 9,8 mètres supplémentaires).

95%

des travaux du Programme de stabilisation des berges consistent à **entretenir les ouvrages déjà présents**



5%

des travaux consistent à **mettre en place de nouvelles structures**





Cycle annuel des travaux et participation du milieu

Le mécanisme de participation du milieu permet d'harmoniser les travaux de stabilisation des berges proposés avec les commentaires des riverains et des autres intervenants du milieu.

			
Printemps • Identification et diffusion des secteurs sous surveillance • Consultation sur la programmation préliminaire des travaux et diffusion publique • Rencontre annuelle avec les riverains • Travaux d'entretien • Rencontre du comité des parties prenantes	Été • Rétroaction auprès des riverains (porte-à-porte) • Dépôt et publication des plans préliminaires pour commentaires • Autorisations de passages • Rencontre du comité des parties prenantes	Automne • Rencontre des associations des riverains au besoin • Dépôt et publication des plans et devis définitifs • Demandes des certificats d'autorisation et permis • Arpentage des plages • Travaux de rechargement de plage • Messages de sécurité dans les médias • Rencontre du comité des parties prenantes	Hiver • Travaux de rechargement et de structures • Communication des résultats de l'arpentage • Dépôt au ministère de l'Environnement du rapport de suivi annuel • Rencontre du comité des parties prenantes

Rio Tinto a le désir d'être un partenaire impliqué et présent. Cela se traduit notamment par notre implication au Conseil de gestion durable du lac Saint-Jean. Celui-ci a été mis sur pied à la suite d'un désir partagé de travailler en collaboration, dans une relation basée sur le respect, la confiance et la transparence.

Il s'agit d'un nouveau chapitre pour la concertation au Lac-Saint-Jean, où le développement durable est au cœur des échanges et des décisions. Et Rio Tinto est fier d'en faire partie.

La mise en place du Conseil de gestion durable a marqué le début d'une nouvelle collaboration. Nous avons travaillé avec la communauté sur la base du modèle de gestion participative entendu avec le milieu. Cette nouvelle structure offre des tribunes d'échanges privilégiées entre Rio Tinto et les usagers du lac Saint-Jean en vue d'une meilleure conciliation des usages et le respect des notions du développement durable. Rio Tinto continue aussi d'échanger directement avec les riverains.



Niveaux du lac Saint-Jean

Le nouveau scénario de gestion du lac Saint-Jean a été défini avec les différents intervenants du milieu avec la signature d'une entente historique en avril 2017. Le nouveau mode de gestion du lac Saint-Jean est un bon exemple de compromis entre les différents aspects du développement durable qui concilie les besoins des différents usagers, dont les riverains, les navigateurs, la faune et les besoins énergétiques.

	Niveau minimum : 12 pieds / niveau maximum : 15,5 pieds. Le niveau maximum représente une baisse d'un pied par rapport à l'ancien décret pour une période de plus de 100 jours. Rappelons que 50 % des phénomènes d'érosion se produisent à l'automne, pendant la principale période de tempête.
	Niveau minimum : 2 pieds / niveau maximum : 15,5 pieds.
	Le niveau de 16,5 pieds pourra être dépassé pour une période maximale de 12 jours et porté graduellement à un niveau maximal de 17 pieds. Cette montée graduelle s'effectue pendant la période de décrue, lorsque les apports sont à la baisse et en contrôle. Les conditions hydrométéorologiques sont suivies de près durant cette période.
	Niveau minimum : 14 pieds, jusqu'au 7 septembre / niveau maximum : 16 pieds, jusqu'au 1 ^{er} septembre.

Un outil pour vous : Geoctopus

Rio Tinto met à la disposition du public un outil interactif qui permet de suivre l'évolution de la largeur des plages à travers les années et de faire vos demandes en ligne. Il est accessible au www.energie.riotinto.com

Pour plus d'information

Pour toutes questions concernant le Programme de stabilisation des berges ou pour signaler une situation d'érosion : 418 668-0151
communications.ee@riotinto.com

www.energie.riotinto.com



Abonnez-vous à notre infolettre

Berges en bref sur la page d'accueil de notre site Internet.